

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de S GENEST), C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, G DOZ, M CEYSSON, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers  
En exercice : 52  
Présents : 38  
Procurations : 6  
Votants : 44  
Absents : 8

Secrétaire de séance : C PASTRE

**Absents :** JP LARDY, K ESSAYAR, C HADDAD, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 4/06/2024

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement.

Vu la délibération n°DEL12032024-06 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 approuvant le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement ;  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire à l'octroi des subventions suivantes ;

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes selon les modalités suivantes :

- Association Agir contre le diabète pour la prévention, l'information et la sensibilisation auprès des scolaires. Montant de subvention accordé : 1 000 €. Imputation comptable : 65741 Fonction 01.
- Association L'Atelier pour la 1<sup>ère</sup> édition du festival Médié-Vals. Montant de subvention accordé : 1 500 €. Imputation comptable : 65741 Fonction 01.
- Association Dirt Camp pour une soirée de démonstration événement rassemblant amateurs et professionnels de la discipline free-style. Montant de subvention accordé : 1 500 €. Imputation comptable : 65741 Fonction 01.
- Syndicat professionnel des Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche pour l'organisation de la fête de l'agriculture 2024 à Lagorce. Montant de subvention accordé : 950 €. Imputation comptable : 65741 Fonction 61.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE B PERRUSSET), décide :

- D'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement listées ci-dessus ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 12 juin 2024.  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240611-DEL11062024-33-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2024  
Date de réception préfecture : 13/06/2024